



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

Vers plus de réactivité  
et de pragmatisme

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2010**

## **Vers plus de réactivité et de pragmatisme**

### **1 – Evénements marquants de l'année 2010**

#### **1.1 – Mise en place d'un comité consultatif relatif à la sélection et à la proposition d'arbitres**

Un nouveau processus de sélection et de proposition d'arbitres en réponse à des demandes de la cour internationale d'arbitrage a été mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier. Son objectif : introduire plus de concertation et plus de transparence pour favoriser le renouveau et la diversité dans les choix d'arbitres. Un comité consultatif de huit membres a été mis en place avec des représentants de la magistrature, des entreprises et des praticiens de l'arbitrage. Celui-ci fonctionne de manière très satisfaisante et avec beaucoup d'efficacité. Les résultats ne se sont pas fait attendre puisque près de quarante nouveaux arbitres ont été ajoutés au fichier des arbitres d'ICC France et que nous avons doublé le nombre d'arbitres nommés par la cour d'arbitrage d'ICC (plus d'une trentaine) sur proposition d'ICC France.

#### **1.2 – Adoption de nouvelles règles pour faciliter le commerce international**

L'année 2010 est un bon millésime pour l'évolution des règles ICC. En effet, la nouvelle version des règles relatives aux Garanties à Première Demande (RUGD) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Celles-ci ont été mises au point par une Task Force internationale présidée par notre compatriote Georges Affaki.

Enfin et surtout, c'est en 2010 que les nouvelles règles Incoterms®, tant attendues, ont été adoptées. Elles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Celles-ci ont d'ailleurs été préparées sous l'égide d'une autre personnalité d'ICC France, le président de notre commission Droits et Pratiques du Commerce International, Christoph Martin Radtke.

#### **1 – 3 – Nouveaux services proposés par ICC France**

Le souci d'ICC France est de répondre le mieux possible aux attentes de ses adhérents. C'est pourquoi en 2010, à la suite d'une demande de ses membres, ICC France a mis en place à titre expérimental un service de remontée des obstacles rencontrés par ceux-ci dans le cadre de leurs exportations ou investissements dans certains pays. Cette approche se veut complémentaire de celles existant sur le terrain en donnant la vision et la perception des états-majors des entreprises adhérentes à ICC France. L'Inde a été choisie pour ce test compte tenu de ses caractéristiques (taille du marché, complexité, difficultés de pénétration par les entreprises françaises) et de l'opportunité que constituait le voyage présidentiel.

Une quinzaine de sièges d'entreprises françaises ont répondu à l'enquête d'ICC France. Une synthèse de leurs commentaires, classée en quatre thématiques (Contexte économique, réglementaire et culturel / Accès au marché / Conditions d'implantation / Conditions d'expatriation) a été transmise au Ministère de l'Economie et des Finances après avoir été validée et complétée par la section Inde des Conseillers du Commerce Extérieur de la France. Un retour d'expérience avec les autorités françaises sera fait en 2011 pour définir dans quelles conditions cette initiative pourra être reconduite sur d'autres pays cibles.

#### **1.4 – Création d'un groupe de travail sur la confidentialité des avis émis par les juristes d'entreprises**

A la demande de certaines entreprises adhérentes, il a été décidé de créer un groupe de travail pour attirer l'attention des pouvoirs publics français sur la nécessité et l'importance de reconnaître cette confidentialité. Les réflexions conduites au sein de ce groupe ont conduit à préparer un courrier qui a été transmis au Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en juin 2010 en mettant en avant les arguments économiques : Perte de compétitivité des entreprises implantées en France et moindre attractivité de la France en terme d'investissements internationaux, eu égard aux risques juridiques supplémentaires encourus. Ce courrier a été suivi d'une rencontre en décembre avec la direction du cabinet de Christine Lagarde qui a reconnu la pertinence des arguments avancés. En même temps était confiée à Michel Prada une mission sur le renforcement de la compétitivité juridique de la place de Paris dans le monde comprenant un volet sur l'évolution de la fonction juridique en entreprise

#### **1.5 – Un nouvel accord de partenariat**

Le 16 novembre Bruno Durieux, Président du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CNCCEF) et Gérard Worms, Président d'ICC France, signait une convention de partenariat. Les deux institutions ont ainsi décidé de mettre leurs moyens en commun en vue de défendre les intérêts des entreprises françaises et de leur fournir les services dont elles pourraient avoir besoin dans le cadre de leur développement international. Cette coopération s'effectue au travers d'échanges d'informations, de partage d'activités et de projets d'intérêt commun.

#### **1.6 – Assemblée générale d'ICC France**

Lors de la dernière Assemblée Générale d'ICC France, qui s'est tenue le mercredi 7 juillet 2010 à 18h30 au siège mondial d'ICC, Gérard Worms, Président, a accueilli Anne-Marie IDRAC, secrétaire d'Etat en charge du commerce extérieur auprès de la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, qui nous a fait l'honneur de sa présence. Cette dernière a exposé la politique du commerce extérieur de la France, les objectifs et les enjeux de son action destinés à soutenir et accompagner les entreprises françaises, en particulier les PME, à l'international. Elle a annoncé, à cette occasion, qu'elle considérait qu'ICC France faisait naturellement partie de l'équipe de France de l'Export, mise en place pour clarifier l'appui aux PME qui se développent à l'international. Enfin elle a abordé les questions multilatérales et s'est réjouie du rôle joué par l'OMC qui doit être considéré comme un modèle en matière de régulation commerciale, notamment avec son organisme de règlement des différends. Cet événement a été un moment fructueux d'échanges avec Madame la Ministre.

## 2 – Communication

Afin d'améliorer la visibilité d'ICC France et mieux rendre compte de ses activités auprès de ses membres, les efforts engagés en 2009 ont été poursuivis :

- Diffusion régulière de **la lettre d'information** à l'ensemble des adhérents et aux partenaires extérieurs, avec la signature d'un éditorial par une personnalité différente à chaque numéro. Fin 2010 était publié le neuvième numéro de la lettre.
- Les dossiers thématiques de la **revue Echanges Internationaux** ont porté sur les règles Incoterms® 2010, l'accord de partenariat avec le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, les Garanties bancaires à première demande.

## 3 – Gouvernance/ adhésions.

- Adhésions : ICC France a fait aussi bien en 2010 qu'en 2009, les départs étant compensés par de nouveaux adhérents. **Renault** est revenu en 2010, Le groupe **Yves Rocher**, la **fédération des Entreprises du Médicament (LEEM)**, le **laboratoire IPSEN** et **Louis Dreyfus Armateurs** nous ont rejoints.
- Le réseau des Correspondants permanents a continué à fonctionner, notamment pour venir dialoguer en septembre 2010 avec le nouveau président mondial et pour aider à l'identification des obstacles dans le cadre des échanges entre la France et l'Inde.
- Le conseil d'administration s'est réuni trois fois dans l'année : Il a pris d'importantes décisions concernant le renouvellement de certains administrateurs, l'admission de nouveaux membres et la réforme des statuts d'ICC France.

## 4 - Formation

**4.1 - Mise en œuvre d'un programme Intensif de formation sur l'utilisation des nouvelles règles Incoterms®:** Des records ont été battus en matière de formation au cours de l'année 2010 et plus particulièrement au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre s'agissant des règles Incoterms® 2010. En effet **45 sessions de formation** ont été organisées par ICC France seul ou en partenariat avec Classe Export, rassemblant **plus de 700 stagiaires** à travers toute la France. Ces formations ont été dispensées par une dizaine de formateurs agréés par ICC France. On peut noter aussi le succès de l'organisation des sessions en entreprise.

### 4.2 – Formation aux autres règles commerciales :

La formation s'est poursuivie dans les domaines suivants :

- Garanties bancaires internationales : Près d'une centaine de responsables d'entreprises et de banques ont été formés au cours de six sessions. On peut regretter la participation insuffisante des entreprises.

- Crédit documentaire : Une nouvelle formation à l'initiation aux règles relatives aux crédits documentaires a été lancée en 2010 rassemblant une vingtaine de participants

**4. 3 - Arbitrage** : Une session de deux jours rassemblant 10 participants s'est tenue en 2010.

## **5 – Séminaires/ colloques**

De nombreux séminaires ont été organisés tout au long de l'année traitant de questions d'actualité en lien direct avec les préoccupations des entreprises et des cabinets d'avocats :

### **9 mars - Les suites juridiques au niveau international de l'accident aérien pour les entreprises employeurs ou affréteurs (en partenariat avec la Compagnie des Experts) -**

Ces questions juridiques relevant de plusieurs législations et de plusieurs pays, l'approche multidisciplinaire des intervenants a permis de faire un bilan détaillé et pourtant clair qui a enthousiasmé les participants.

**20 mai - La communication éco-responsable** : quels standards et quelles pratiques au niveau international ? A travers un benchmark des modes de régulation, ce séminaire, organisé en partenariat avec l'Union des Annonceurs (UDA), a permis de mettre en évidence les précautions à prendre lorsque agences et annonceurs préparent une campagne publicitaire en utilisant l'argument écologique. Il s'appuyait sur une publication récente de l'ICC proposant un cadre de recommandations sur la communication éco-responsable avec une « checklist » des questions à se poser lors de la préparation de campagnes publicitaires.

**10 juin – Corruption et marchés export : comment résister ?** Le but de ce séminaire était de sensibiliser les PME et les grandes entreprises aux risques de corruption rencontrés lors des négociations internationales. Il a été l'occasion de réfléchir collectivement aux comportements à adopter lors de la négociation et de la mise en oeuvre de contrats export. Les thèmes abordés concernaient les enjeux pour les multinationales en termes d'éthique, le bilan de la mise en oeuvre de la Convention OCDE sur la lutte contre la corruption dix ans après sa ratification, l'environnement réglementaire et les aspects procéduraux, la présentation de RESIST, outil de formation conçu par quatre organisations internationales (dont ICC) pour aider les exportateurs à faire face à des situations de sollicitation dont ils pourraient faire l'objet.

### **22 juin – Transports internationaux et changement climatique : les conséquences d'une réglementation sur la compétitivité des différents modes de transport :**

Présidé par Monsieur Jacques Barrot, Membre du Conseil Constitutionnel, ancien ministre et ancien Commissaire européen en charge du transport, le séminaire organisé par ICC France le 22 juin a rassemblé une soixantaine de participants au siège d'ICC à Paris. L'objectif du séminaire était de croiser deux problématiques au cœur des préoccupations d'ICC : Faciliter l'acheminement des marchandises à travers le monde avec des moyens de transport internationaux efficaces et contribuer à la réduction des émissions de CO2 dont le secteur transport est un fort émetteur dans un cadre réglementaire non stabilisé. Dans ses conclusions, Jacques Barrot a indiqué que le besoin en transport allait augmenter avec la mondialisation et que l'enjeu était de transporter mieux et pas de transporter moins.

**4 novembre – Bilan d'un an d'application de la législation algérienne sur le contrôle des importations (en partenariat avec Credimpex France) :** Inaugurant un cycle de rencontres ciblées sur des marchés géographiques en lien avec les domaines d'intervention de la Chambre de Commerce Internationale, ce séminaire était destiné aux praticiens du commerce international avec l'Algérie. A une présentation de la situation économique actuelle du pays et des mesures de contrôle des importations a succédé un exposé des nouvelles règles applicables aux investisseurs étrangers créant leur entreprise en Algérie. Une présentation suivie d'un débat sur les contraintes imposées aux exportateurs à la suite de l'obligation nouvelle de recourir systématiquement au crédit documentaire pour le règlement des ventes de biens a clôturé le séminaire.

**2 décembre – L'heure d'un bilan : trois ans d'application de la loi du 29 octobre 2007 sur la lutte contre la contrefaçon.**

Le séminaire organisé le 2 décembre, conjointement par ICC France et l'Association des Avocats de Propriété Industrielle (AAPI), sur trois ans d'application de la loi d'octobre 2007 sur la lutte contre la contrefaçon a remporté un franc succès avec 120 participants et des exposés de très grande qualité avec des orateurs de haut niveau. L'objectif était de mesurer l'efficacité de la loi après trois ans d'application. Le séminaire traitait du sujet sous trois angles : les droits de la défense et les mesures provisoires, les moyens d'obtention des preuves et le respect de la confidentialité, Les sanctions : excès ou insuffisance.

**15 décembre – Pratiques bancaires et commerciales : le rôle d'ICC et l'évolution des règles (en partenariat avec Credimpex France) :** Ce séminaire avait pour but de faire le point des principales évolutions des règles Incoterms® 2010, de présenter le « On Boards Notation Paper » de la commission bancaire d'ICC et de faire un bilan d'application des règles RUGD 758 entrées en vigueur en juillet 2010.

## **6 – Travail des commissions – Faits marquants**

### **6.1 - arbitrage**

La commission d'arbitrage s'est réunie deux fois en 2010 (avril et octobre) sous la présidence de Serge Lazareff avec plus d'une soixantaine de participants à chaque fois. Ces travaux ont porté principalement sur les points suivants :

- **Réforme du droit français de l'arbitrage :** Après avoir entendu les représentants de la chancellerie (MM. Vallée, Ancel et de Lapasse) sur le projet de modernisation du droit français de l'arbitrage, un groupe de travail a été constitué pour préparer les commentaires d'ICC France en réponse à une demande de la chancellerie. Le courrier adressé le 20 avril reconnaissait l'importance de ce projet et saluait son esprit libéral propice au développement de l'arbitrage international. Le décret a été publié le 13 janvier 2011 et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.
- **Révision du règlement d'arbitrage ICC :** Le groupe de travail ad hoc a poursuivi son travail de préparation des commentaires d'ICC France présentés lors des réunions de la Task Force ICC chargée de discuter les propositions du groupe de rédaction. Les commentaires ont porté principalement sur le maintien du rôle des comités nationaux dans le processus de nomination des arbitres, la possibilité (à la demande des entreprises adhérentes à ICC France) de nommer un tiers pour prendre des mesures provisoires et conservatrices avant la

constitution du tribunal arbitral et la confidentialité de l'arbitrage. Ces demandes ont été acceptées et seront intégrées dans le futur règlement qui devrait être adopté en 2011.

- **Guide de bonnes pratiques** : un projet (français et anglais) a été élaboré par ICC France à la demande du siège pour faciliter les relations entre le secrétariat de la cour et les comités nationaux et définir les conditions dans lesquelles les propositions d'arbitres devaient être soumises. Il s'inspire de recommandations faites par le précédent président de la cour en 2007.
- **Création d'un groupe sur le statut et l'indépendance de l'arbitre** : il est présidé par Me Benoit le Bars. Ses conclusions seront soumises à la commission d'arbitrage d'ICC.

## **6. 2 – Responsabilité d'entreprise et anti-corruption**

La commission, présidée par Dominique Lamoureux, s'est réunie deux fois (avril et septembre). Elle accueille toujours plus de participants en provenance des entreprises en particulier. L'actualité a été très riche en 2010 d'autant plus que la commission traite maintenant des questions de responsabilité d'entreprises en plus de la lutte anti-corruption.

### **Responsabilité d'entreprises**

- La nouvelle norme ISO 26 000 publiée fin 2010 a suscité beaucoup de réaction et de critiques de la part d'ICC France, en raison des risques auxquels l'entreprise est exposée avec l'adoption d'une telle norme. D'une manière générale, ils constatent que la multiplication des normes entraîne de nouvelles obligations pour les entreprises, en particulier pour ce qui concerne le reporting.
- Montée en puissance du thème des droits humains et du rôle des entreprises dans ce domaine.
- Début des travaux sur la révision des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

### **Anti-corruption**

- Revue à chaque réunion des évolutions législatives et réglementaires à travers le monde : C'est la nouvelle législation Britannique « UK Bribery Act » qui a suscité le plus d'intérêt. Cette loi, votée fin 2010, donne l'obligation à toutes les entreprises de mettre en place des procédures de prévention (« Adequate Procedures »). On constate au fil du temps que les législations sont de plus en plus contraignantes pour les entreprises, ce qui traduit la volonté du politique de prendre cette question très au sérieux.
- Achèvement du projet RESIST : Sous l'impulsion d'ICC France, à l'origine de ce projet, la deuxième partie du projet a été validée à l'occasion du sommet du Pacte mondial. La traduction en français a commencé et l'appel d'offre pour un outil interactif de formation « E-Learning » a été lancé.

## **6.3 – Fiscalité**

Cette commission placée sous la présidence de Me Jean-Marc Tirard s'est réunie une fois en avril.

- Prix de transfert et valeur en douane : Les objectifs différents des administrations des douanes et fiscales pour encaisser le maximum de recettes possibles, crée de l'insécurité

juridique pour les entreprises, surtout en matière de prix de transfert. Le MEDEF travaille sur le sujet des prix de transfert et valeur en douane depuis trois ans et souhaitait partager leurs préoccupations au niveau international. ICC France a obtenu la création d'un groupe de travail au niveau d'ICC commun aux deux commissions fiscalité et douanes avant une présentation à l'OMD.

- A la suite de l'examen d'un document de travail préparé par Michel Aujean, vice-président de la commission, et destiné à inventorier les sujets répondant aux préoccupations des entreprises françaises, il a été décidé de proposer trois nouveaux thèmes de travail à la commission ICC :
  - . Le renouveau des législations anti-abus
  - . La complexité croissante du système de TVA
  - . La facture électronique

#### **6.4 – Politique commerciale et réglementations douanières internationales**

Même si cette commission est centrée sur les questions douanières, elle suscite l'intérêt des entreprises adhérentes en raison de sa capacité d'influence sur les travaux de la commission internationale grâce à son président Jean-Marie Salva qui est également vice-président de la commission ICC.

Les travaux de la commission ont essentiellement porté sur :

- La reconnaissance mutuelle : Les mesures de sécurité adoptées par les gouvernements après septembre 2001 ne s'applique pas seulement aux personnes mais aussi aux marchandises. La mise en œuvre de ces différents programmes est lourde de conséquence pour les entreprises, particulièrement les PME, en augmentant les délais d'acheminement et les coûts. Le projet de recommandation d'ICC, avec le soutien d'ICC France, milite pour une simplification des procédures par une reconnaissance mutuelle au niveau mondial des différents dispositifs sécuritaires et des programmes d'agrément.
- Taxation des redevances : ICC a été invité à faire une présentation devant l'OMD sur la taxation des redevances lorsqu'il y a versement de redevances à un bailleur de licence qui n'est pas le vendeur mais qui peut exercer un contrôle sur le vendeur. Cette présentation a été faite conjointement par Martine Karsenty-Ricard, présidente de la commission Propriété intellectuelle d'ICC France, et Jean-Marie Salva en avril 2010. L'objectif de l'OMD est d'aider les administrations nationales à statuer sur la taxation des redevances.
- Prescriptions des infractions douanières : Prise de position de la commission pour que le projet de dispositions d'application du code des douanes modernisé de l'UE réserve la prescription longue (décennale) à un nombre limité de situations afin de ne pas aggraver la discrimination qui existe déjà entre la France et ses principaux concurrents européens dans le traitement des infractions douanières.

## **6.5 – Environnement et Energie**

Sous la présidence d'Olivier Luneau, directeur développement durable et affaires publiques du groupe Lafarge, la commission s'est réunie deux fois (avril et octobre). Les contributions de la commission ont porté sur les points suivants :

- Négociations sur le climat : Les membres de la commission ont considéré que l'Union Européenne n'avait pas été à la hauteur lors de la conférence de Copenhague face aux USA et aux pays émergents. Elle doit retrouver son leadership dans les négociations ainsi que sa capacité à défendre l'industrie européenne. Une concertation des principaux comités nationaux européens sur l'attitude à tenir vis-à-vis de Bruxelles est souhaitée avant les prochaines négociations qui doivent se tenir à Cancun à la fin de l'année.
- Audition de Sébastien Lafragette, responsable pôle climat au MAEE. Il a été convenu qu'ICC France serait dorénavant invité aux réunions interministérielles de concertation avec les entreprises avant la conférence de Cancun.
- Mécanisme d'inclusion des importateurs dans l'ETS : Un débat s'est engagé au sein de la commission sur l'opportunité de la création d'une taxe d'ajustement aux frontières pour compenser les fuites carbone. Les entreprises présentes ont considéré que l'UE devait garder l'option ouverte comme arme de négociation vis-à-vis des pays émergents et de la Chine en particulier tout en vérifiant sa compatibilité avec les règles de l'OMC.
- Forum Mondial de l'eau (FME) : Il a été convenu, en accord avec le président de la commission ICC (Laurent Corbier) qu'ICC France prépare une prise de position pour le compte d'ICC dans la perspective du prochain FME à Marseille en 2012. Le papier portera sur le thème « Water for Energy ». Les premières contributions ont été confiées à Claude Nahon (EDF) et Marc Darras (GDF SUEZ).

## **6.6 – Techniques et pratiques bancaires**

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur des nouvelles règles uniformes sur les garanties à première demande et l'adoption des nouvelles règles Incoterms®. Un programme intensif de formation a été mis en place pour permettre aux praticiens du commerce international (entreprises et banques) de maîtriser rapidement ces nouvelles règles.

La commission bancaire d'ICC France s'est réunie deux fois (mars et septembre) sous la présidence de Jacques Desponts. Ces travaux ont porté essentiellement sur les points suivants :

- Premiers commentaires de la commission sur la portée de la révision des Pratiques Bancaires Internationales standards (PBIS)
- Elargissement du DOCDEX à de nouveaux experts proposés par ICC France
- Préparation des commentaires sur les Draft Opinions relatifs aux crédits documentaires.
- Suivi des travaux de la Task Force ICC Anti-Money Laundering dans laquelle ICC France est représenté par Laurence Koy

- Mise en place de la Task Force ICC sur le Forfaiting au sein de laquelle ICC France dispose de deux représentants.

Enfin, un débat sur l'organisation d'une prochaine réunion de la commission bancaire ICC à Paris n'a pas permis de déboucher sur une solution, pour l'instant, en l'absence d'un nombre suffisant de sponsors.

## **6.7 - Transports**

La commission placée sous la présidence de Pierre Karsenti (groupe Total) s'est réunie deux fois au cours de l'année (juin et décembre) et a joué un rôle actif dans le groupe de travail chargé de préparer les commentaires d'ICC France sur la révision des règles Incoterms®.

Ses autres travaux ont porté principalement sur les points suivants :

- Participation au débat sur la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports, notamment sous l'angle des technologies et pratiques propres au secteur maritime. A cet effet elle a entendu des experts sur les outils logiciels permettant de mesurer les émissions de GES. Elle a également contribué à la préparation du séminaire sur les transports et le changement climatique.
- La crise qu'a connue le secteur aérien avec l'impact des cendres volcaniques en provenance d'Islande sur le trafic aérien a été jugée sérieuse et des mesures préventives devraient être prises à l'avenir par les pouvoirs publics pour perturber le moins possible le commerce international.
- La piraterie maritime est toujours à l'ordre du jour. La commission considère qu'ICC doit s'emparer de ce sujet pour sensibiliser les organisations internationales et les pouvoirs publics sur les conséquences économiques de ce fléau.
- Les membres de la commission alertent sur les difficultés rencontrées par les opérateurs économiques, surtout les PME, pour obtenir la certification permettant de réduire les contraintes liées aux dispositifs mis en place pour sécuriser la chaîne logistique de transport. Il sera demandé à ICC de modifier le projet de déclaration sur la reconnaissance mutuelle globale pour alléger le processus concernant les PME.

## **6.8 – Télécommunications et technologies de l'information**

La commission présidée par Dominique Baroux (AT&T) s'est réunie deux fois (mars et novembre) et ses débats ont porté sur les points suivants :

- Interceptions légales : Les commentaires d'ICC France sur le projet de Prise de position d'ICC ont été dans le sens de ne pas faire prendre en charge les coûts élevés de ces interceptions par les seuls opérateurs de télécom et de recommander une harmonisation au niveau mondial des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics
- Société de l'information et gouvernance de l'internet : Face aux demandes de certains Etats (Chine en particulier) de voir la gouvernance de l'internet (IGS) relever des seuls

gouvernements, ICC France est en faveur du maintien d'une approche Multi-stakeholders pour permettre un dialogue équitable entre les différentes parties prenantes.

- Taxe frappant le secteur des télécommunications : ICC France a transmis aux pouvoirs publics français, la déclaration d'ICC mettant en évidence les aspects négatifs de ces impositions frappant spécifiquement le secteur des télécommunications électroniques

## **6.9 – Propriété intellectuelle**

Présidée par Me Martine Karsenty-Ricard, la commission s'est montrée toujours active pour influencer les prises de position d'ICC (deux réunions en avril et septembre). Grâce au dynamisme de sa présidente, la commission attire de plus en plus d'entreprises et c'est pourquoi il a été décidé de nommer un vice-président en la personne de Pierre Gendraud (PSA). Un des moments forts de l'année a été le séminaire du 2 décembre sur la lutte contre la contrefaçon (voir plus haut) qui a remporté un vif succès.

Les principaux sujets abordés concernent

- « Legal Privilege »: Les responsables de la commission ont rencontré la direction de l'INPI pour convaincre le gouvernement français de l'importance de reconnaître un instrument international sur le « legal privilege » des conseils en matière de PI.
- Projet d'accord sur la juridiction et le brevet unitaire européen : Il s'agit d'un débat compliqué qui risque de durer longtemps. Une Task Force co-présidée par Isabelle Robinet-Muguet, a été mise en place au niveau d'ICC pour intervenir dans le débat européen et faire connaître le point de vue des entreprises. Les sujets en débat concernent la création d'une juridiction spécifique au brevet européen, l'accord sur un système de traduction, la création conjointe, ou non, du futur brevet européen et de la future juridiction.
- Intervention de la présidente de la commission et du président de la commission Douanes lors d'une session du comité « valeur en douane » de l'OMC concernant la problématique de la taxation des redevances en matière de propriété intellectuelle.

## **6.10 - Concurrence**

Pour renforcer le leadership de cette commission, il a été procédé à la nomination d'un vice-président en la personne de Jean-Yves Trochon (groupe Lafarge). La commission s'est réunie deux fois (février et septembre) et a traité d'une importante actualité, en particulier européenne :

- Procédure communautaire en matière de concurrence : Dans le cadre d'une consultation européenne sur les Best Practices, ICC France a adopté une attitude assez critique sur l'architecture actuelle, notamment la confusion des rôles (investigations, instruction et réquisition), l'insuffisance juridictionnelle, l'insuffisance d'accès aux dossiers et les délais de réponse.
- Procédures de saisies informatiques: A la suite d'un rapport de Jean-Paul Tran Thiet sur le sujet, un débat s'est engagé au sein de la commission sur les procédures suivies par l'Autorité

de la Concurrence (AC) qui, lors des perquisitions, est amenée à saisir l'ensemble des données informatiques, y compris les correspondances personnelles.

- Niveau des sanctions en cas d'infraction au droit de la concurrence : Les membres de la commission souhaitent démontrer que le montant des amendes infligées par l'UE n'avait pas l'effet dissuasif recherché malgré leur augmentation exponentielle au cours des dernières années. Quelques entreprises, adhérents d'ICC France pour la plupart, ont confié la réalisation d'une étude économique à deux universitaires de renommée mondiale, les professeurs Marcel Boyer de l'université de Montréal et Jean-Pierre Ponsard de l'école polytechnique, pour procéder à une analyse critique des études économétriques pratiquées pour déceler les cartels et évaluer le dommage causé à l'économie et proposer d'autres voies pour le calcul du niveau optimal du montant des amendes.

### **6.11 – Droit et pratiques du commerce international**

L'événement de l'année, auquel cette commission a consacré une bonne partie de son énergie, a été l'adoption des règles Incoterms® 2010 entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. D'ailleurs les commentaires d'ICC France ont pratiquement tous été repris dans le document final soumis à l'approbation. Nous rappelons que les incoterms sont connus, acceptés et respectés dans le monde entier depuis 75 ans dans les contrats de ventes de marchandises ; ils sont devenus la langue commune du commerce international et reflètent la pratique des importateurs et des exportateurs.

D'autres sujets tout aussi importants ont été discutés au sein de la commission présidée par Christoph Radtke et qui s'est réunie deux fois en avril et novembre :

- Droit européen des contrats : Les membres de la commission ne sont pas favorables à un code européen pour les contrats de vente internationaux, d'autant qu'il existe déjà la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises. Cela doit demeurer optionnel, d'autant plus qu'il relève plus du droit de la consommation et n'est pas adapté aux entreprises.
- Contrats modèles d'ICC : Ces contrats, qui servent de guide pratique pour la rédaction des contrats internationaux, sont de véritables pépites pour les entreprises, PME surtout, et les cabinets d'avocat alors qu'ils sont très mal connus. ICC France a décidé de mieux les faire connaître et prépare un plan d'action pour assurer leur promotion. Un nouveau contrat modèle a été adopté en 2010, il concerne la sous-traitance.
- Groupe de travail sur le Public Procurement : ICC France est très actif au sein de ce groupe de travail dont les priorités sont la révision de la loi type de la CNUDCI, le concept de projet bien préparé (« Well prepared project ») et les clauses-type relative à la corruption.